

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### AVENANT N°2

### Construction d'un pôle culturel comprenant une école de musique, une salle de spectacle et des espaces associatifs

#### **N° 2022-MP-174**

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les marchés initiaux « Construction d'un pôle culturel comprenant une école de musique, une salle de spectacle et des espaces associatifs » reçu en Sous-Préfecture le 19 novembre 2020 et le 31 mai 2021,

Vu l'avenant 1 reçu en Sous-Préfecture le 20 janvier 2022 concernant une prolongation de 3 mois des délais d'exécution des travaux car des études complémentaires ont été nécessaires au vu de la complexité du projet,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 novembre 2022,

### DECIDE :

**Article 1** – Des marchés relatifs à la construction d'un pôle culturel comprenant une école de musique, une salle de spectacle et des espaces associatifs ont été notifiés le 10 juin 2021. En cours de marché, certains ajustements nécessitent la conclusion d'un avenant. Le présent avenant porte sur 2 points :

1°) La modification de l'article 7.3 relatif à la prolongation des délais d'exécution dans lequel les informations suivantes concernant la prise en compte d'intempéries devront être intégrées :

- vent : au-delà de 50 km/h pendant plus de 2 heures
- gel: -5°C
- pluie: 20 mm/24h00
- Neige: 2cm/ 24h00

La station météo de référence est celle de Biarritz.

2°) La réalisation de travaux supplémentaires (voir devis) nécessitant le réajustement de l'enveloppe financière.

Lots	Entreprises	Montant initial en euros HT	Plus et moins-values	Montant global en euros HT
Lot 2 : Fondations spéciales	Etchart Constructions	3 170 000,00 €	+ 66 347,42 €	3 236 347,42 €
Lot 4 : Menuiserie extérieure aluminium - Vitrerie	Labastère 64	459 966,00 €	+ 4 727,00 €	464 693,00 €
Lot 7 : Menuiserie intérieure Bois – Parquets – Mobiliers - Signalétiques	Entsia	681 906,73 €	+ 40 139,89 €	722 046,62 €
Lot 8 : Serrurerie	Housset Métal	119 605,60 €	+ 1 061,00 €	120 666,60 €
Lot 12 : Electricité – Courant Fort – Courant Faible	Ineo Aquitaine	607 379,34 €	+ 35 216,86 €	642 596,20 €
Lot 13 : chauffage ventilation	Bobion et Joanin	581 692,69 €	+ 12 950,24 €	594 642,93 €
Lot 14 : Plomberie sanitaire	Bobion et Joanin	82 307,31 €	+ 7 701,80 €	90 009,11 €
Lot 18 : Menuiserie scénographique	VTI	101 053,61 €	+ 986,30 €	102 039,91 €
Lot 20 : Tribunes et fauteuils	Master Industrie	323 753,50 €	+ 18 451,44 €	342 204,94 €
Lot 21 : Réseaux et matériels scéniques	DCI Event – SARL DCI	133 568,00 €	+ 12 720,56 €	146 288,56 €
Lot 22 : Equipements cuisine	Matéo Equipements	35 155,40 €	- 5 966,41 €	29 188,99 €

**Article 2** – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 13 décembre 2022

**Jean-François IRIGOYEN**  
Maire de Saint-Jean-de-Luz  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Pays Basque, chargé des mobilités durables et  
innovantes, ports et pêche

